

DIRECTION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
COMITÉ DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

Annule & remplace le même document du 09 avril 2010

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 40^e SESSION DU COMITÉ DE LA GOUVERNANCE
PUBLIQUE : ADHÉSIONS

Session tenue le 22 octobre 2009

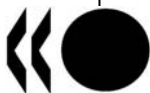
Ce document expose le compte rendu succinct du point 8 (Adhésions) de l'ordre du jour de la 40^e session du Comité de la gouvernance publique. Le compte rendu succinct des autres points de l'ordre du jour figure dans le document GOV/PGC/M(2009)2. Les délibérations relatives aux adhésions étant confidentielles, le compte rendu succinct des points concernant les adhésions doit être diffusé séparément sous forme de document confidentiel.

Ce document est soumis au Comité de la gouvernance publique pour approbation à la 41^e session (15-16 avril 2010).

Pour de plus amples informations, prendre contact avec Mme Andrea Uhrhammer, Secrétaire du Comité, tél.: +33-1-45.24.78.32, courriel : andrea.uhrhammer@oecd.org.

JT03281577
Ta 97094

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 40^E SESSION DU COMITÉ DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE : ADHÉSIONS

1. Ce document est le compte rendu succinct du point sur les adhésions de l'ordre du jour de la 40^e session du Comité de la gouvernance publique. Le compte rendu succinct des autres points de l'ordre du jour figure dans le document GOV/PGC/M(2009)2.

Point 8. Adhésions

2. La séance a pour objet de faire le point, devant les délégués au Comité, de la procédure d'examen en vue de l'adhésion ; d'examiner et d'approuver les avis formels destinés au Conseil concernant le Chili, l'Estonie et la Slovaquie ; de procéder à l'évaluation de la gouvernance publique en Israël ; et d'examiner le « non-document » communiqué par le Secrétariat, qui pourrait servir de point de départ à un projet d'avis formel sur Israël.

3. La séance est présidée par M. Koos Roest, Pays-Bas.

Aperçu de l'état d'avancement

4. M. Martin Forst, du Secrétariat, informe le Comité de l'état d'avancement de la procédure d'adhésion, notant qu'elle est presque achevée. Sur les douze mois écoulés, le Comité a examiné la politique de gouvernance publique du Chili, de l'Estonie et de la Slovaquie, et il examinera maintenant celle d'Israël. Un avis formel sera définitivement arrêté lors de cette réunion pour trois des quatre pays, un projet d'avis formel pour Israël devant être établi selon la procédure écrite quelques semaines plus tard. La procédure écrite est proposée afin de respecter la date limite de décembre pour soumettre les avis formels au Conseil. À quelques exceptions près, ce délai a été fixé à l'Organisation dès le début de la procédure d'examen et le Comité en a été dûment informé.

5. L'examen en vue de l'adhésion de la Russie a été retardé, car ce pays a déposé son Mémoire initial plus tard que les autres pays (en juin 2009) et n'a pas encore remis le questionnaire du Comité en vue de l'adhésion, qui lui a été communiqué en octobre 2008. De ce fait, le lancement de l'examen est maintenant programmé pour 2010.

Avis formels sur le Chili, l'Estonie et la Slovaquie

6. Les projets d'avis formel sur le Chili, l'Estonie et la Slovaquie ont été mis sur Odis pendant l'été, et les pays ont communiqué des commentaires écrits. Les délégués ont ensuite examiné les projets révisés d'avis formels lors de la réunion en septembre du Bureau élargi du Comité.

7. Le Président demande au Comité d'approuver les trois avis formels, l'un après l'autre. Le Comité approuve les avis formels sur le Chili, l'Estonie et la Slovaquie, pour transmission au Conseil.

Évaluation d'Israël

- 8. Mme Lee Mizell, du Secrétariat, expose les principaux résultats de l'évaluation en vue de l'adhésion d'Israël. Elle note que les quatre instruments du Comité ont été adoptés par Israël : les recommandations du Conseil pour l'amélioration de la qualité de la réglementation officielle,

l'amélioration du comportement éthique dans le service public, et le renforcement de l'intégrité dans les marchés publics, ainsi que les Lignes directrices de l'OCDE pour la gestion des conflits d'intérêts dans le service public. Mme Mizell note que, comme dans tous les pays, les modalités de la gouvernance publique d'Israël sont fonction du contexte local. Les traditions de l'administration en Israël se distinguent notamment par l'accent mis sur la réalisation (la mise en œuvre de l'action décidée et l'improvisation priment sur la planification ; faiblesse des mesures d'incitation à planifier), la centralisation au niveau national (en témoignent, par ex., la puissance du Ministère des Finances et le relatif effacement des ministères fonctionnels), le recours à des méthodes dénuées de tout formalisme (par ex. la consultation) et l'emprise du Ministère de la défense (par ex. dans le domaine de l'administration électronique).

9. Au nombre des pratiques exemplaires figure l'administration électronique, qui offre des applications et services nombreux, perfectionnés et utilisés dans l'ensemble des institutions publiques, comme dans les pays avancés de l'OCDE. Autre bonne pratique : la mise en place et la gestion de la haute fonction publique. Toutefois, la pratique de la gestion des ressources humaines pourrait être améliorée dans certains domaines, notamment (mais pas seulement) le développement de la délégation de compétences aux ministères fonctionnels, le renforcement de la planification stratégique des effectifs et l'élaboration d'une stratégie de gestion des performances.

10. On a aussi relevé des domaines où des progrès restent nécessaires, notamment la qualité de la réglementation et la gouvernance à plusieurs niveaux. La politique réglementaire d'Israël retarde encore sur celle qu'appliquent plusieurs pays de l'OCDE, mais elle comporte des éléments qui lui permettraient de progresser et les efforts en ce sens sont manifestes. Israël est un État unitaire où les autorités centrales encadrent étroitement les municipalités "autonomes", et un récent projet de loi sur les communes, présenté à la Knesset, reste muet sur des questions essentielles, par exemple le financement communal ou des mécanismes d'incitation qui complètent ceux qu'imposent les ministères.

11. Autre conclusion du rapport : les "pratiques d'avenir" semblent coïncider avec des secteurs manifestement porteurs, notamment dans les domaines de l'élaboration du budget, de l'organisation et de la coordination des pouvoirs publics, de l'intégrité dans le secteur public, ainsi que de la transparence et de la responsabilité.

12. Le rapport conclut à la cohérence générale entre les méthodes de gouvernance et de gestion publiques d'Israël, d'une part, et celles des pays de l'OCDE, d'autre part. Une évaluation qualitative de huit domaines thématiques révèle une pratique qui cadre avec l'expérience acquise à l'OCDE, ainsi que des domaines où des améliorations sont manifestement nécessaires. Cette conclusion s'appuie sur des données.

Séance de questions-réponses avec Israël

13. Les délégués ont ensuite l'occasion de poser des questions à M. Ehud Praver, des Services du Premier ministre d'Israël. L'**Irlande** s'enquiert des négociations collectives, du renforcement des moyens d'action et de la gestion des performances dans l'administration publique. La **Pologne** lui demande des précisions sur les modalités des concours d'entrée dans la haute fonction publique et sur les mesures favorisant le dialogue entre la haute fonction publique et les responsables politiques. La **Suède** l'interroge sur l'insuffisance des programmes de planification à moyen ou à long terme et lui demande si un lien unit les programmes financiers et législatifs. L'**Autriche** demande pourquoi Israël n'organise pas des sessions de formation des cadres pour accompagner la législation visant l'intégrité, et l'interroge sur le rôle des autorités centrales dans les relations de gouvernance à plusieurs niveaux.

14. **Israël** note que la planification se fait surtout à court terme, mais appelle l'attention sur certains domaines où l'horizon des plans va de cinq à dix ans et signale que certaines composantes du budget annuel sont pluriannuelles. M. Praver expose la procédure de recrutement des hauts fonctionnaires et les

mécanismes centralisés de renforcement des capacités, ainsi qu'un nouvel effort en faveur de l'intégrité. Il explique aussi le projet de loi sur les communes, les efforts visant à réformer le système budgétaire des communes et fait observer qu'Israël est en train d'achever la définition d'indicateurs de performance.

15. L'**Allemagne** s'enquiert des domaines comportant des risques de corruption, en particulier les marchés publics. M. Praver décrit une réforme récente de la législation des marchés publics. La **Finlande** souhaite en savoir plus sur l'administration électronique et le type de modèle du secteur privé utilisé. **Israël** indique que le personnel affecté à l'informatique est contractuel et que le modèle retenu est celui d'une société informatique privée. La **Grèce** pose des questions sur les modalités de fonctionnement du centre de gouvernement, par exemple l'articulation de la planification stratégique et du budget. L'**Espagne** parle d'un programme d'intégration dans la fonction publique des minorités, des handicapés et des femmes, et demande si les résultats obtenus sont satisfaisants. La **Belgique** s'intéresse à la définition des indicateurs stratégiques de planification et aux modalités du suivi des plans annuels.

16. Pour ce qui est des questions sur la planification, les indicateurs et la budgétisation stratégiques, M. Praver indique que les élections ont pesé sur le calendrier. On s'attache désormais à donner aux ministères fonctionnels les moyens de planifier. À partir de l'an prochain (2010), la planification conjuguera les démarches descendante et ascendante. La définition des indicateurs portant sur l'ensemble des administrations est toujours en train, les ministères étant chargés des indicateurs de programme. Des contingents sont fixés pour favoriser l'intégration des minorités, mais les effectifs voulus ne sont pas encore atteints. Toutefois, les minorités sont mieux représentées dans l'administration et à des postes clés, et le niveau des entrants est plus élevé, d'où la perception d'un progrès.

17. La **Belgique** demande si les indicateurs de performance de l'administration publique seront accessibles en ligne. **Israël** fait observer que, le système en étant toujours au stade expérimental, les autorités hésitent à publier les résultats dès maintenant. Une nouvelle phase débutera sous peu et elles pourront alors faire connaître les indicateurs. Elles savent que des progrès doivent être faits, et c'est d'ailleurs l'une des raisons qui expliquent leur souhait d'adhérer à l'OCDE.

Délibération à huis clos

18. Lors de la délibération à huis clos, aucun commentaire n'a été formulé. Le Comité décide que le Secrétariat mettra sur Olis la version actuelle du « non-document » sous forme de projet d'avis formel. Les pays disposeront de trois semaines pour formuler des commentaires. Si nécessaire, une version révisée du projet sera communiquée pour approbation définitive.